

langage marqué au coin de la précision et de la dignité, souligné tout ce à quoi l'on pouvait s'attendre à l'occasion de cette motion, et même certaines choses que le discours du trône passe sous silence. Si je ne trouve dans son discours rien qui indique qu'il se soit libéré de l'esprit de parti, qui a tant de force dans les Provinces maritimes, ou que chez lui la lumière ait dissipé les vieux préjugés, je me plais cependant à reconnaître qu'il s'est exprimé d'une façon qui lui fait honneur.

Il convient de féliciter le député de Jacques-Cartier de ce qu'il fait aujourd'hui son entrée à la Chambre. Il représente une circonscription qui a sa place dans l'histoire du pays, une circonscription qui brille au premier rang sous le rapport du progrès et de la prospérité. Le discours qu'il a prononcé cet après-midi dénote un orateur qui, comme tel, représente dignement la grande circonscription dont il est le porte-parole.

Me sera-t-il permis de souhaiter aussi la bienvenue aux autres nouveaux membres de cette Chambre? Si nous déplorons les circonstances qui ont motivé l'élection de la plupart de ces nouveaux collègues, ceux-ci peuvent néanmoins compter que leurs aînés les accueilleront ici avec courtoisie et cordialité.

D'un autre point de vue encore, les circonstances dans lesquelles nous nous réunissons sortent de l'ordinaire. Un des groupes importants de cette Chambre n'a plus son chef d'autrefois; celui-ci a abdiqué l'honneur de diriger son parti afin de pouvoir vaquer avec plus de soin à d'autres occupations.

Je tairai tout commentaire, pour le moment, sur les circonstances qui ont entouré cette démission. Si j'en fais mention ce n'est que pour souhaiter la bienvenue au nouveau chef, l'honorable député de Brandon (M. Forke) que ses partisans ont tout spécialement honoré en l'élevant si tôt à ce poste.

Il est rare que cette récompense soit accordée après une aussi courte expérience parlementaire. L'honorable représentant de Brandon n'est parmi nous que depuis une session; mais cette session a été assez longue pour lui permettre de créer la plus favorable impression parmi les membres des divers groupes de cette Chambre. On peut dire sans se tromper que la sincérité de sa foi politique et son esprit d'équité dans les débats lui ont gagné les sympathies de tous les membres en général. Personnellement, je ne crois pas voir en lui moins d'affinités libérales que chez son prédécesseur, mais j'ai la conviction que l'honorable député de Brandon abordera tous les problèmes uniquement au point de vue des intérêts du pays. En outre, je ne doute pas qu'il ne soit aussi britannique que canadien de cœur.

Pour l'instant, je serai très bref sur le travail du Parlement. Nous voici à notre deuxième session. Nous avons entendu le discours du trône; il embrasse des sujets multiples. Cependant, je ne puis dire que ces sujets soient assez importants pour occuper sérieusement l'attention des membres à cette session. Nous y trouvons des redites de l'an dernier, des répétitions de promesses faites dans l'effervescence de l'arrivée au pouvoir il y a un an, promesses qui n'ont jamais été remplies. Tout de même, le ministère n'hésite pas à renouveler ces promesses, s'engageant à faire davantage en 1923.

Dans le discours du trône de la session dernière, le Gouvernement a fait sienne une politique ferroviaire qu'il avait précédemment condamnée, afin de s'assurer des suffrages dans l'Est. Cependant, dans ce discours, il s'engageait à mettre ce programme en vigueur, je veux dire la continuation du régime des chemins de fer de l'Etat, sous l'égide d'une commission de directeurs de nos chemins de fer nationaux. Il promettait même d'appliquer ce principe préconisé par le ministère précédent, la réunion des deux grands réseaux d'alors.

Plus tard, lorsque la question de nos réseaux fut débattue sous la direction du regretté ministre, cet honorable député a promis de nouveau que cette réunion aurait lieu dans l'intérêt de l'économie et de l'efficacité du service. Aujourd'hui, on fait subir, dans le discours du trône, une certaine modification à cette promesse. Au lieu de donner l'assurance au Parlement, comme il y a un an, que se ferait cette réunion du Grand-Tronc et du réseau national déjà si en retard, l'auteur de cette promesse, honteux, sans doute, que les choses en soient restées là, ne fait nullement mention aujourd'hui du Grand-Tronc, mais assure solennellement au peuple canadien que le réseau national sera consolidé. Comment donc! mais cette consolidation était déjà complète lorsque les honorables membres de la droite ont pris les rênes du pouvoir. Toutes les voies, celles du Grand-Tronc exceptées, étaient exploitées par une commission.

L'hon. P. GRAHAM: Le Grand-Tronc avait une administration distincte.

Le très hon. M. MEIGHEN: Certainement; je n'ai pas dit le Grand-Tronc. J'ai déclaré que toutes les autres lignes étaient administrées par une même commission, avec tous les avantages de la consolidation. Et cependant, le discours du trône se borne à dire que ce qui avait déjà été accompli il y a un an sera mis à exécution. Il n'est nullement question du Grand-Tronc.

Maintenant, en ce qui concerne ce problème des chemins de fer, si la Chambre veut être